

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/02, M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/03, Mme Johanne Ledanseur, M. Jean-Charles Orsini, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Anne Herbert-Bertonnier à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Damien Metzlé jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/01, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/04, M. Mickaël Auscher à M. Marouen Touibi, M. Didier Blanchard à M. Pierre-François Brisabois, M. Jean-Paul Élédou à M. Pascal Thévenot, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absentes non représentées :

Mme Véronique Michaut, Mme Nathalie Lorien.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Objet : budget principal 2019 - Décision modificative n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2019-12-18/01

Objet : budget principal 2019 - Décision modificative n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU le budget primitif de la Ville pour l'année 2019, approuvé par sa délibération n°2018-12-19/06,

VU sa délibération n°2019-06-26/07 adoptant la décision modificative n°1 au budget principal 2019,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 9 décembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville, telle que détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
012	64111	Dépenses de personnel	-500 000,00 €	
014	739222	FSRIF	-960 000,00 €	
65	651	Redevances ONF	60 000,00 €	
	023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00 €	

Investissement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
10	10222	FCTVA		495 000,00 €
16	1641	Emprunt		-5 795 000,00 €
23	238	Constructions – Mandat Louvois	-2 000 000,00 €	
23	2313	Constructions – VEFA Ecole élémentaire	-1 900 000,00 €	
23	2318	Autres immobilisations en cours		3 000,00 €
27	275	Consignation	3 000,00 €	
041	2313	Constructions – Louvois	9 500 000,00 €	
041	238	Avances – Mandat Louvois		9 500 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		1 400 000,00 €

Délibération n° 2019-12-18/01

Objet : budget principal 2019 - Décision modificative n° 2.

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2019.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.



Pascal Thévenot
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20191218-DEL_19_12_18_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 20/12/2019

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale

Résumé de l'acte
078-217806405-20191218-DEL_19_12_18_01-DE

Numéro de l'acte : DEL_19_12_18_01
Date de décision : mercredi 18 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Budget principal 2019 - Décision modificative n° 2
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Florence CATHERINE
AR reçu le : 19/12/2019
Numéro AR : 078-217806405-20191218-DEL_19_12_18_01-DE
Document principal : 99_SE-01 - DM 2 - Budget Ville.pdf

Historique :

19/12/19 16:53	Reçu	Laetitia AJMARETTI
19/12/19 16:54	En cours de transmission	
19/12/19 16:54	Transmis en Préfecture	
19/12/19 17:26	Accusé de réception reçu	